

Suite à la convocation en date du 23 avril 2025,  
Le quorum n'ayant pas été atteint le 6 juin 2025,  
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la Lys, le 13 juin 2025

Étaient présents :

MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Dissaux, Mequignon, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Chevalier, Delrue, Duwicquet, Goube, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Cambien, Dieusart, Haesebroeck, Hocq, Houssin, Ledoux, Legrand, Perin

Vu le rapport n° 19-25

DECIDE

- De lancer un marché conformément au Code de la Commande Publique pour la mise en place des liaisons fibres inter-sites dédiées aux équipements de sécurisation,
- De passer le marché correspondant,
- Le lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettant de mener à bien les travaux mentionnés dans le rapport,
- De passer la commande correspondante,
- D'imputer les sommes correspondantes au budget,
- D'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision (lancement des consultations, signatures des marchés, des avenants éventuels, ...).

VOTANTS : 6

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Président du Syndicat Mixte  
D'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

**OBJET : Sécurisation des installations du SMAEL – Réseaux fibres dédiés aux équipements de sécurité**

Dans le cadre des travaux en cours visant à sécuriser l'ensemble des sites du SMAEL, il est nécessaire de mettre en place des réseaux fibres entre le site d'Aire sur la Lys et les sites distants afin de rapatrier l'ensemble des informations sur la future supervision dédiée (images de vidéosurveillance, intrusions, contrôles d'accès).

Lors des divers échanges techniques entre entreprises, maîtrise d'œuvre et agents du SMAEL, il a été décidé que ces réseaux seraient totalement distincts des liaisons dédiées à l'exploitation ou aux applications bureautiques, et ce pour des raisons de sécurité évidentes. Il est ainsi nécessaire de créer des lignes spécifiques.

Une première approche auprès d'un opérateur a été menée par le délégataire (en parallèle du passage en fibre pour les autres réseaux de l'exploitation). Les tarifs transmis sont élevés et non optimisés puisqu'ils ne concernent qu'un seul site.

La solution apparaissant la plus appropriée afin d'optimiser la mise en œuvre des réseaux et les coûts incombant au SMAEL est celle du lancement d'un marché public regroupant l'ensemble des réseaux nécessaires aux liaisons inter-sites (Aire sur la Lys, Prêmesques, Beuvry, VA2, VA9, station d'alerte et barrage).

Ces travaux correspondent à un domaine spécifique avec des besoins particuliers liés aux travaux de sécurisation en cours.

Il est proposé au Comité syndical de passer une mission d'AMO au bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre du marché sûreté car ce dernier connaît précisément les besoins et sera en mesure de rédiger un cahier des charges précis dans le cadre de l'élaboration d'un DCE.

Cette mission d'AMO pourrait également contenir les missions suivantes :

- Analyse des offres,
- Suivi des travaux de mise en place des réseaux et échanges / relations avec l'opérateur retenu jusqu'à mise en service effective sur les différents sites,
- Suivi et assistance à la facturation.

\*\*\*\*\*

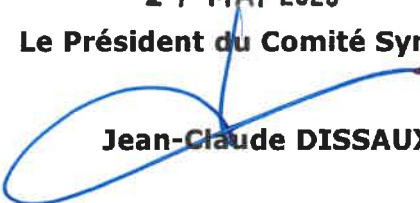
Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- Le lancement d'un marché conformément au Code des marchés publics pour la mise en place des liaisons fibres inter-sites dédiées aux équipements de sécurisation,
- La passation du marché correspondant,
- Le lancement d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettant de mener à bien les travaux mentionnés ci-avant,

- La passation de la commande correspondante,
- L'imputation des sommes correspondantes au budget,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision (lancement des consultations, signatures des marchés, des avenants éventuels, ...).

Vu, le **27 MAI 2025**

**Le Président du Comité Syndical**

  
**Jean-Claude DISSAUX**